

Le Pays de L'Arbresle au coeur du programme "petites villes de demain"

Les deux communes avaient préalablement déposé, en novembre 2020, une candidature pour rejoindre le programme.

« **Petites villes de demain** » a pour objectif de donner aux élus des villes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités, et leurs intercommunalités, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire. En plus de permettre d'améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et, par rayonnement, des territoires alentours, le programme aura l'avantage de dynamiser le Pays de L'Arbresle. De nombreux outils et moyens seront à disposition pour le développement de projets (aménagement urbains, rénovation de l'habitat, soutien au commerce local...), organisés autour de trois piliers :

- Le soutien en **ingénierie** pour donner aux collectivités les moyens de définir et mettre en œuvre leur projet de territoire, en particulier par le renforcement des équipes (subvention en partie d'un poste de chef de projet) et l'apport d'expertises.
- Des **financements** sur des mesures thématiques ciblées mobilisées en fonction du projet de territoire et des actions à mettre en place.
- L'accès à un **réseau**, grâce au Club Petites villes de demain, pour favoriser l'innovation, l'échange d'expériences et le partage de bonnes pratiques entre acteurs du programme.

En interne, la mutualisation des compétences des services de la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle sera un atout majeur. Sans oublier que ce dispositif national permettra également de mettre en lumière la complémentarité avec les communes.

Ainsi, ce sont 12 binômes commune(s)-intercommunalité qui intégreront ce dispositif dans le Rhône et 1 000 à l'échelle nationale.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site de l'Agence Nationale de la Cohésion des territoires [en cliquant ici](#).